

CONVOCAATION

L'an deux mille seize, le 24 mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 1^{er} avril 2016

(Compte rendu approuvé lors du Conseil Municipal du 28 mai 2016)

L'an deux mille seize, le premier avril à 20 h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND.

Absents : M. Julien MOURLON a donné pouvoir à M. Alain GRASS ; MM. Rodolphe MARTIN, Pascal REDON, Jacques GALLAND et Frédéric DUPLEIX.

Secrétaire de séance : M. Jean Marie BERTRAND

0) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : photocopieur/imprimante/scanner couleur.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mars 2016

Des informations complémentaires sont demandées sur les points du projet de compte rendu relatifs à l'aménagement de la place de l'église et aux travaux de la salle polyvalente. Elles seront données lors de l'examen des questions diverses (point 8.7 ci-après). Aucune autre observation n'est formulée.

Le Maire soumet le projet de compte rendu au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion 2015

Le compte dit « de gestion » est le compte de la Commune tenu par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances). Le compte dit « administratif » est le compte de la Commune tenu par l'ordonnateur (le Maire).

Les pages récapitulatives (22 et 23) du compte de gestion tenu par le comptable public pour l'exercice 2015 sont présentées au Conseil Municipal. Il est constaté que les montants sont identiques à ceux du compte

administratif, tant pour le budget principal que pour le budget annexe relatif à l'atelier (le bâtiment loué à la société Codechamp).

Le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation des comptes administratifs 2015

Dans le compte administratif, les montants effectivement réalisés des recettes et des dépenses sont rapprochés des montants inscrits au budget.

Un tableau récapitulatif des comptes figurant dans le compte administratif pour l'exercice 2015 a été transmis à l'ensemble des conseillers, par courriel ou par courrier, en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Maire présente et commente ce compte administratif pour l'exercice 2015. Un échange s'ensuit. Il est constaté que les montants figurant dans le compte administratif 2015 sont identiques à ceux figurant dans le compte de gestion 2015 tenu par le comptable public.

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, le Maire se retire avant le vote d'approbation du compte administratif.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, soumet au vote l'approbation du compte administratif, d'abord pour le budget principal, puis pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 206 130.00 € Réalisé : 93 609.83 €	Prévision : 213 938.00 € Réalisé : 76 381.81 €
Recettes	Prévision : 206 130.00 € Réalisé : 159 905.39 €	Prévision : 213 938.00 € Réalisé : 57 477.39 €

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

- Budget de l'atelier

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 6 523.00 € Réalisé : 5 001.68 €	Prévision : 14 791.00 € Réalisé : 0.00 €
Recettes	Prévision : 6 523.00 € Réalisé : 4 830.68 €	Prévision : 14 791.00 € Réalisé : 0.00 €

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

4) Affectation des résultats 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2015, d'une part, pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe relatif à l'atelier. Il soumet ensuite cette proposition au vote :

- Budget principal

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 :	+ 66 295.56 €
Résultat antérieur reporté (2014) :	+ 59 130.68 €
Total à affecter :	+ 125 426.24 €

Affectation proposée : cet excédent de fonctionnement sera reporté comme suit au budget 2016 :

- en section de fonctionnement au compte 002 (recette) :	+ 78 433.27 €
- en section d'investissement au compte 1068 (recette) :	+ 46 992.97 €

Les 46 992.97 € portés au compte 1068 couvrent le besoin de financement de l'exercice 2015, c'est-à-dire le déficit 2015 de la section d'investissement (- 43 792.97 €) majoré du solde (- 3 200 €) des dépenses (- 12 500 €) et des recettes (9 300 €) de 2015 restant à payer ou à encaisser en 2016 (9 300 € - 12 500 € = - 3 200 €).

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2015 :	- 18 904.42 €
Résultat antérieur reporté (2014) :	- 24 888.55 €
Total à affecter :	- 43 792.97 €

Affectation proposée : ce déficit d'investissement sera reporté comme suit au budget 2016 :

- en section d'investissement au compte 001 (dépense) :	- 43 792.97 €
---	---------------

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

- Budget de l'atelier

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 :	- 171.00 €
Résultat antérieur reporté (2014) :	+ 1 723.98 €

Total à affecter : + 1 552.98 €

Affectation proposée : cet excédent de fonctionnement sera reporté comme suit au budget 2016 :

- en section de fonctionnement, au compte 002 (recette) : + 1 552.98 €
 - en section d'investissement, au compte 1068 : 0.00 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2015 : 0.00 €
 Résultat antérieur reporté (2014) : + 14 441.99 €

Total à affecter : + 14 441.99 €

Affectation proposée : cet excédent d'investissement sera reporté comme suit au budget 2016 :

- en section d'investissement, au compte 001 (recette) : + 14 441.99 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

A l'unanimité du Conseil Municipal, les affectations proposées des résultats de l'exercice 2015 sont approuvées.

5) Vote des taux d'imposition 2016

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2015 (inchangés par rapport à 2014 et 2013) :

- Taxe d'Habitation : 5.63 %
 - Taxe Foncier Bâti : 6.75 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 46.06 %

Il propose de ne pas modifier ces taux pour 2016 et les soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les taux d'imposition proposés pour 2016 sont approuvés.

6) Vote des budgets 2016

Le Maire rappelle que les budgets sont votés par chapitres, les sommes sont arrondies à l'euro, et que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Il présente et commente, en précisant le détail des principaux postes de recette et de dépense, la proposition 2016 ci-après, d'une part pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe de l'atelier. Une discussion s'ensuit. Il soumet ensuite cette proposition au vote :

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	69 800.00 €	Atténuations de charges :	3 000.00 €
Charges de personnel :	39 450.00 €	Produits des services :	2 320.00 €
Autres charges de gestion courante :	17 500.00 €	Impôts locaux :	44 700.00 €
Charges financières :	300.00 €	Dotations :	77 494.00 €
		Autres produits de gestion courante :	17 400.00 €
Virement à la section d'investissement :	103 767.00 €	Produits exceptionnels :	6 470.00 €
		Résultat reporté de 2015 :	78 433.00 €
		Opérations d'ordre - Tx Régie	1 000.00 €
Total dépenses de fonctionnement :	230 817.00 €	Total recettes de fonctionnement :	230 817.00 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2015 :	12 500.00 €	Restes à réaliser 2015 :	9 300.00 €
Déficit d'investissement 2015 :	43 793.00 €	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé :	46 992.00 €
Opérations d'équipement :	183 966.00 €	Subventions d'équipement :	85 400.00 €
Op. 11 « Terrains » :	2 000.00 €	FCTVA :	4 700.00 €
Op. 12 « Achat de matériels »	3 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement :	103 767.00 €
Op. 13 « Travaux de voirie »	42 000.00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente »	7 466.00 €		
Op.15 « Eglise »	6 500.00 €		
Op.16 « Aménagement du bourg »	120 000.00 €		
Op.17 « cimetière »	3 000.00 €		
Emprunts et cautionnements :	9 400.00 €	Emprunts et cautionnement :	500.00 €
Opérations d'ordre - Tx régie	1 000.00 €		
041 - opérations patrimoniales	5 000.00 €	041 - opérations patrimoniales	5 000.00 €
Total dépenses d'investissement :	255 659.00 €	Total recettes d'investissement :	255 659.00 €

Ce budget est en augmentation par rapport à l'année précédente notamment en raison des résultats reportés (recettes), qui sont importants. Il a été élaboré en fonction à la fois des besoins à satisfaire mais aussi des recettes disponibles. Les recettes comprennent également le don de 2 270 € attribué à la Commune par l'association Saint-Silvain 2000.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

- Budget atelier :**Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	1 347.00 €	Autres produits de gestion courante :	4 800.00 €
Autres charges de gestion courante :	5 005.00 €	Résultat reporté de 2014 :	1 552.00 €
Total dépenses de fonctionnement :	6 352.00 €	Total recettes de fonctionnement :	6 352.00 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	14 441.00 €	Excédent d'investissement 2014 :	14 441.00 €
<i>Travaux Divers :</i>	<i>2 441.00 €</i>		
<i>Parking Codechamp :</i>	<i>12 000.00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	350.00 €	Emprunts et cautionnement :	350.00 €
Total dépenses d'investissement :	14 791.00 €	Total recettes d'investissement :	14 791.00 €

Grâce aux loyers perçus pour la location de l'atelier, le budget annexe contribue pour 5 000 € aux recettes du budget principal. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, les travaux correspondant aux places de parking des employés de l'atelier seront inclus dans les dépenses d'investissement du budget annexe.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

L'encours 2016 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2016	Echéance 2016		Capital restant dû au 01/01/2017
					Capital	intérêt	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit agricole	0.3610 %	6 456.01	212.81	52 494.18 €
2007	10 ans	Elargissement chemin Chez Bardy	Conseil Départemental	0%	800.00	0.00	800.00 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Conseil Départemental	0%	800.00	0.00	4 000.00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n°1	Conseil Départemental	0%	800.00	0.00	6 600.00 €

7) Photocopieur/imprimante/scanner couleur

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, propose que la Commune se dote d'un photocopieur/imprimante/scanner couleur, en remplacement de l'actuel appareil noir et blanc, pour pouvoir disposer de documents de travail de qualité et tirer le bulletin municipal (Le Petit Journal) sans avoir à recourir à un imprimeur.

Il présente le devis proposé par la société Rex Rotary et indique que tous les frais (mise en place et connexion du matériel, le paramétrage, l'installation sur le réseau, la formation du personnel, la garantie 5 ans, la maintenance des pièces, la main d'œuvre, les déplacements, tous les consommables, hors papier) sont inclus dans cette proposition.

Il commente ensuite la simulation comparative de coûts, qui fait apparaître une charge supplémentaire nette pour la Commune de 35,86 € par an :

- aujourd'hui, Le Petit Journal est imprimé chez C² color pour un coût total annuel de 459,32 € ;
- alors qu'avec un photocopieur couleur à la mairie, le coût des photocopies pour le Petit Journal s'élèverait à 135,18 € par an, soit une économie annuelle de 324,44 € (459,32 - 135,18 = 324,44) ;
- en tenant compte du surcoût de location du photocopieur couleur, soit 360 € par an, la charge nette supplémentaire pour la Commune serait donc de 35,86 € (360,00 - 324,44 = 35,86) ;
- autrement dit, le surcoût du photocopieur couleur serait pratiquement compensé après deux publications du Petit Journal.

Au vu de ce faible écart, le Conseil Municipal approuve le remplacement du photocopieur.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

8) Questions diverses

8.1) Chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts

Un courrier a été transmis à France Domaine (le service immobilier de l'Etat) afin de connaître la valeur vénale des portions de chemin qui seront échangées pour déplacer son emprise à proximité du bief de Barenteix.

8.2) Plantation d'un chêne sessile

Un chêne sessile, offert par les Forestiers privés du Limousin, a été planté par les enfants de l'école, vendredi 1^{er} avril 2016, en présence de l'institutrice, du Maire, de Mme Michèle ALOUCHY, conseillère municipale, et de M. Olivier BERTRAND, président des Forestiers privés du Limousin.

8.3) Demande de M. SCHMITZ (Le Chassain)

M. SCHMITZ demande que l'empierrement du chemin public qui traverse le village du Chassain soit renouvelé (un camion de granulats GNT 0/31.5).

8.4) Aménagement du bourg

Le service régional de l'archéologie (Etat) - direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (M. Jacques Roger, ingénieur d'études du site de Limoges) - demande à effectuer une fouille du sous-sol de la place de l'église (au nord de celle-ci) préalablement à tout réaménagement.

Pour le revêtement du sol de la place, toutes les entreprises consultées préconisent un enrobé à chaud dès lors que des camions y stationnent et y manœuvrent.

8.5) Classement des autels latéraux de l'église

Des arrêtés préfectoraux du 11 mars 2016 ont prononcé le classement au titre des monuments historiques des deux autels latéraux du retable de l'église.

8.6) Reliure du registre des délibérations

Trois propositions ont été reçues. Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par le Maire de retenir l'offre la plus intéressante.

8.7) informations complémentaires sur deux points du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

- chauffage de la salle polyvalente

Le montant total des travaux effectués et à venir s'élève à 16 148.10 € (9 615.36 € + 6 532.74 €), en incluant les travaux de peinture, alors que le coût des travaux estimés par le bureau d'étude BEMP ressortait, pour le devis avec un système à simple flux, à 24 698.40 € et, pour le devis avec double flux, à 45 241.20 € ;

- maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg

Le prestataire susceptible d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement est le cabinet CAD EXPERT. Celui-ci doit transmettre à la Mairie les certificats de capacité attestant qu'il est habilité à effectuer ce type de maîtrise d'œuvre et qu'il en a l'expérience.

8.8) Salle polyvalente

La commission de sécurité a inspecté la salle et constaté que le piano électrique n'a pas été contrôlé par Bureau Veritas. Un devis a été demandé afin de régulariser la situation.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire

Le Maire